

pas criminel de vendre ou d'acheter des tableaux volés, dans la mesure où l'on ne sait pas qu'ils sont volés. Il est facile de prétendre qu'on ne s'en doutait pas! L'ignorance était une excuse parfaite. Il fallait donc prouver qu'il n'y avait intention frauduleuse, chose à peu près impossible», explique M. Lacoursière.

Aujourd'hui, le fardeau de la preuve est inversé. «Dès qu'il y a un vol de tableau, nous en avisons tout le monde par courriel. Que les gens ne l'aient pas lu n'est plus une excuse: on peut prouver qu'ils l'ont reçu. Ils auraient dû vérifier avant de faire la transaction! La rapidité d'Internet fait qu'un vol perpétré hier est connu aujourd'hui sur tout le réseau. En faisant circuler la photo du tableau, il est tout de suite brûlé pour la revente.»

Le principe est simple, mais il repose sur une fantastique collecte d'information. Alain La-

parole devant le Conseil international des musées, à l'invitation de l'UNESCO. Prochainement, ce sera l'Afrique...»

## LES FAUX

Contrairement à des pays comme la France et l'Italie, il n'est pas interdit au Canada de fabriquer des faux tableaux ornés de fausses signatures. «Chez nous, on peut impunément peindre un Picasso et le signer Picasso! Il n'est pas non plus criminel de le vendre, à condition qu'il soit présenté comme un faux. Évidemment, c'est loin d'être toujours le cas, autrement ce genre de commerce ne serait pas très lucratif. Quant au marché du faux vendu comme du vrai, il est en régression, grâce à l'informatique. Nous recevons de moins en moins de plaintes dans ce domaine. Les galeries nous appellent quand ils ont des doutes. Nous pouvons les éclairer, car nous connais-

**hier est connu aujourd'hui sur tout le réseau. En faisant circuler la photo du tableau, il est tout de suite brûlé pour la revente »**

l'ont vendu 500 000\$ chez Christie's à Londres! Nous savons que c'est une façon de blanchir l'argent du crime, mais tout est fait dans la légalité. Les groupes criminalisés en profitent pour s'engouffrer dans cette brèche! Il reste que nous pouvons limiter les dégâts en surveillant les transactions. Si le même tableau est revendu trop souvent, cela peut constituer un début de preuve», explique l'enquêteur.

## Le crime des collectionneurs : entre amis !

«Le Club des collectionneurs de Québec, c'est un beau rappel des salons littéraires et artistiques du XVIII<sup>e</sup> siècle! En cercle restreint, on discute librement peinture, sculpture et lithographie, on aborde la chose sous toutes sortes d'angles. C'est une formule souple et rafraîchissante!»

Alain Lacoursière a hâte de se retrouver parmi les membres du Club, demain, au restaurant La Crémaillère, 73, rue Sainte-Anne. C'est en tant qu'expert en crimes liés à l'art qu'il prendra la parole, mais il pourra également parler de sa passion pour la peinture.

«Ça va me changer des conférences formelles devant des centaines de personnes qui s'inquiè-

tent surtout pour leur investissement. Au Club des collectionneurs, on n'invite pas seulement des assureurs-et des fiscalistes: on s'intéresse à l'art pour l'art!» ajoute le sergent-enquêteur.

Fondé en 2004 par Éric R. Mercier, Jean Gaudreau et Marc Bellemare, le Club des collectionneurs en arts visuels tient quatre activités au printemps et autant à l'automne. On se réunit dans un atelier d'artiste, une galerie d'art, un musée ou un restaurant.

Marc Bellemare témoigne: «À Québec, contrairement à Montréal, il n'est pas facile d'identifier les collectionneurs et les personnes qui peuvent vous donner des conseils. Je me suis heurté à ce problème

quand j'ai débuté ma collection, il y a 25 ans. Grâce au Club, les collectionneurs de Québec peuvent rencontrer des artistes comme Claude Le Sauter, des galeristes comme Madeleine Lacerte et des experts comme John Porter, le directeur du Musée national des beaux-arts.»

Pour assister aux réunions du Club, il faut avoir commencé sa propre collection et communiquer avec M. Bellemare en téléphonant au 418 681-1227. Chaque collectionneur est invité aux réunions individuellement et confidentiellement par courriel «afin d'éviter toute sollicitation et tout marchandage. Il ne s'agit pas d'un club de vente», précise M. Bellemare. **Régis Tremblay**